

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du 05 décembre 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/11/2025

cinq décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean ARCAS

Présents : 10

Dont Présents non votants : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

Représentés : 8

Votants: 18

Représentés: Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGON, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Habitat « Colorons le Pays » : demande de subvention 2026

L'opération « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 17 ans de fonctionnement toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

Depuis le début de l'opération, ce sont ainsi **1 334 216 €** (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de **603** façades. Cette opération a généré **6 198 005 €** de travaux sur les 101 communes du Pays bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ».

La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 100 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

- Département de l'Hérault 50 000 €
- Communautés de communes..... 50 000 €

Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €.

Cette opération repose sur un règlement qui fixe les conditions de calcul et d'octroi de subvention.

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025

Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_07-DE

A G E D I

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération, ainsi que sur le plan de financement prévisionnel proposé et, de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de cette opération, ainsi que sur le plan de financement prévisionnel proposé et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président,
Jean ARCAS

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de reception de l'AR: 08/12/2025
034-253403554-DE_25_05_12_07-DE
A G E D I